
IRIS-Paris

Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Rapport d'Activité 2009

IRIS-Paris
5, rue des Messageries - 75010 Paris
Tél : 01.49.70.80.80
Mèl : savs@iris-paris.asso.fr
Site : www.iris-paris.asso.fr





Sommaire

➤ Historique	page 3
➤ L'accompagnement à Iris-Paris	page 4
▸ spécificité de l'accompagnement à IRIS-Paris		
➤ Les modalités d'admission	page 7
➤ Les modalités de l'accompagnement	page 10
➤ Les studios-relais	page 14
➤ Données quantitatives concernant l'activité 2009		
▸ I - Les interventions individuelles	page 20
▸ II - Les temps collectifs	page 24
➤ L'évaluation	page 30
➤ L'équipe	page 32
➤ Les actions de Partenariat	page 35
➤ Le profil des personnes accompagnées	page 36
▸ Données générales		
▸ Situation Familiale		
▸ L'habitat		
▸ Données Socio-professionnelles		
▸ Activités actuelles		
▸ Caractéristiques spécifiques		
➤ Les mouvements en 2009	page 45
➤ En conclusion	page 47
➤ Documents Annexes	page 49
▸ Exemple de Programme mensuel		
▸ L'atelier Sportif de Solenne		
▸ Le jardin partagé		



HISTORIQUE

- IRIS-Paris est ***une association Loi 1901*** qui a vu le jour à la fin des années 80 sous l'impulsion d'un groupe de familles de l'UNAFAM. Elle a pour vocation de créer des structures d'accompagnement pour des personnes handicapées dans leur vie quotidienne par la maladie mentale.
- Son ***service d'accompagnement à la Vie sociale***, créé en 1997, répond à ce besoin auprès de 50 Parisiens vivant déjà de façon indépendante ou souhaitant réaliser ce projet.
- Ce service est conventionné et subventionné par le Département de Paris et co-financé par l'Hôpital de Maison-Blanche.
- L'Association, toujours soucieuse de trouver des solutions innovantes aux graves difficultés rencontrées par une population fragilisée, a souhaité développer un nouveau projet d'***hébergement accompagné***. Les contraintes budgétaires ont contraint les financeurs (DASS et DASES) à renoncer à la création d'un nouveau service spécifique. Néanmoins, le SAVS est en cours d'***extension à 65 places*** dont 17 avec hébergement en studio ou appartement-relais.

L'ACCOMPAGNEMENT A IRIS-Paris





SPECIFICITE DE L'ACCOMPAGNEMENT A IRIS-PARIS (1)

- ✓ Le service s'est créé en réaction à une série de questions : Comment vivre avec sa maladie? Que se passe-t-il après l'hôpital? Comment retrouver estime de soi et dignité quand la souffrance est sans cesse présente? Comment aider à un véritable retour dans la cité?
- ✓ IRIS-Paris a souhaité s'atteler à ces problèmes concrets et s'est donné comme objectif de rechercher des solutions innovantes pour améliorer le quotidien des personnes souffrant de troubles psychiques.
- ✓ Considérant qu'il convient d'aller au-delà des exigences de base que sont les soins, l'AAH et le HLM; IRIS-Paris propose un espace nouveau de sociabilité où s'élabore des liens durables.
- ✓ A travers l'accompagnement proposé et s'appuyant sur les aspects pratiques de la vie de tous les jours, il est question de relation humaine et de partage.
- ✓ Accueillant chaque personne dans sa spécificité, il s'agit d'imaginer à chaque fois un accompagnement individualisé prenant en compte l'environnement et les partenaires existants.



SPECIFICITE DE L'ACCOMPAGNEMENT A IRIS-PARIS (2)

- IRIS-Paris s'engage et milite pour la défense d'un certain nombre d'idées concernant l'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap lié à un trouble psychique.
- Elle met donc en pratique les valeurs suivantes dans ses services:
 - ▶ **Non-médicalisation** de l'accompagnement : afin d'offrir un lieu nouveau et spécifique,
 - ▶ **Complémentarité** avec les structures de soins : il ne s'agit pas de se substituer aux soins qui demeurent incontournables,
 - ▶ **Partenariat** avec tous les acteurs institutionnels ou non : soignants, famille, voisinage, secteur social ...
 - ▶ **Professionalisme** de ses personnels avec un fort niveau d'études et le soutien à la formation professionnelle continue,
 - ▶ **Affirmation des droits des usagers** (adhésion libre et volontaire, création d'instances participatives, non-réduction de la personne à un statut de malade ou d'handicapé, affirmation que chacun est unique et qu'à ce titre il n'y a ni parcours pré-déterminé ni passage obligé, ...),
 - ▶ Référence à la **Psychothérapie Institutionnelle** (polyvalence et pluri-professionalisme des personnels, fonctionnement de commissions paritaires usagers-équipe, interpellation permanente du cadre institutionnel...)

LES MODALITES D'ADMISSION





L'adhésion au Service

- L'admission au Service repose sur le principe de **la libre adhésion**. C'est un élément déterminant de la relation qui s'engage. **La démarche volontaire** de l'utilisateur vers notre Service va en garantir la valeur et l'originalité.
- Il s'agit d'**une démarche personnelle** : les personnes intéressées contactent le Service directement. Elles peuvent y être aidées et encouragées par leur entourage mais elles sont, dans tous les cas, *acteurs* de cette demande,
- Au terme d'une période de prise de contacts au cours de laquelle le postulant à l'adhésion aura participé à plusieurs moments collectifs, la décision lui appartient "en toute connaissance de cause",
- Au cours du rendez-vous d'adhésion, **un accompagnateur référent** est désigné et **un contrat d'accompagnement** définit les modalités de rencontre envisagées compte tenu des attentes de l'utilisateur et de ses éventuels projets,
- Valable **une année**, l'adhésion est reconsidérée au cours d'un bilan annuel.



Les conditions d'admission au Service

- Outre l'adhésion libre et volontaire, l'admission au Service s'effectue selon les conditions suivantes :
 - ▶ Habiter Paris et de préférence dans les arrondissements du quart Nord-Est de Paris,
 - ▶ Vivre de façon indépendante ou souhaiter acquérir son autonomie de logement,
 - ▶ Etre suivi médicalement de façon régulière pour des problèmes psychiques, et accepter une rencontre entre le SAVS et l'équipe soignante,
 - ▶ Avoir une orientation MDPH vers un SAVS,
 - ▶ S'acquitter de la cotisation annuelle de 20€.

LES MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT





2 modes de rencontres se complètent et s'enrichissent :

■ Le Mode individuel :

- ▶ les rendez-vous au local,
- ▶ les visites à domicile,
- ▶ les accompagnements à l'extérieur,
- ▶ les contacts téléphoniques.

■ Le Mode collectif :

- ▶ la permanence d'accueil, du lundi au vendredi de 17 à 19h,
- ▶ les activités du Samedi,
- ▶ le travail en commission pour l'élaboration de projets communs.



Les rencontres en individuel

- A la base de l'accompagnement et son essence même, elles permettent l'instauration d'un lien durable et d'une relation de confiance répondant à la nécessité d'un travail centré sur la personne.
- Elles font l'objet d'un dialogue ouvert et d'une négociation permanente entre l'usager et le Service,
- A la carte, leur modalité et leur rythme s'adaptent aux besoins et aux attentes de l'adhérent en fonction des événements et des situations présentes.
- Régulières, elles permettent d'aborder les problèmes concrets de vie quotidienne en tentant d'y apporter des solutions.
- Elles donnent également l'occasion de créer une dynamique et de rompre la solitude.



Les temps collectifs

- A la libre disposition des usagers, chacun se saisit des propositions collectives, à sa guise et sans aucune obligation,
- Ils donnent lieu à des temps spécifiques et bien repérés,
- Dans le souci de nous différencier des structures existantes (hôpitaux de jour, CATT, mais aussi ESAT), nous offrons délibérément peu d'activités aux jours et heures "ouvrables".
- Privilégiant l'échange et le dialogue entre nos adhérents, la démarche institutionnelle est constamment présente au travers des réunions et des commissions appelant la participation active de tous.
- Chacun étant amené à créer son propre réseau, les temps collectifs sont des outils pour y parvenir et non une fin en soi.

Les STUDIOS-RELAIS





Une expérience "grandeur nature"

- Depuis 2000, le Service gère 2 studios loués à l'OPAC et situés dans le XXème arrondissement.
- Mis à la disposition des adhérents, les studios-relais ont pour but de permettre à des personnes de vivre un essai de logement autonome.
- Il peut s'agir de personnes vivant chez leurs parents, à l'hôtel, en foyer...
- Pour certains, il s'agira d'une toute première expérience. Pour d'autres, il s'agira de refaire une tentative après une perte de logement souvent suivie d'une ré-hospitalisation.
- Le séjour en studio-relais donne lieu au paiement du loyer par le résident et à l'acceptation du contrat d'accompagnement spécifiant l'obligation de visites à domicile hebdomadaires et d'un bilan semestriel,
- Sans limitation de durée, le séjour est prévu jusqu'à l'obtention d'un logement personnel,
- L'accompagnement n'est pas lié au séjour dans le studio : il se poursuit après relogement, tant que la personne le souhaite et répond aux critères d'admission.



Bilan de l'activité studios-relais

- Depuis 2000, date d'obtention des deux studios par IRIS-Paris, 8 personnes en ont bénéficié,
- Depuis fin 2004, aucun mouvement n'avait eu lieu dans les deux studios : les deux résidentes sont restées longtemps en attente de leur relogement HLM ...
- 5 résidents sortis sur 6 ont expérimenté avec succès une vie autonome en studio et ont poursuivi dans cette voie dans un logement à leur nom.
- On constate que la durée des séjours est très longue et qu'elle se situe en moyenne à 39 mois pour les personnes relogées à l'issue du séjour en studio-relais.
- Entre fin 2004 et début 2009, aucun mouvement n'avait eu lieu dans les deux studios : les deux résidentes de l'époque ont attendu particulièrement longtemps leur relogement dans le parc HLM ...
- A la fin du premier trimestre 2009, deux nouveaux résidents ont intégré les studios-relais. Ils habitaient l'un comme l'autre dans des hôtels au mois et n'ont jamais fait l'expérience d'un logement autonome.
- Cette activité est appelée à se développer en 2010, grâce à l'obtention de deux nouveaux studios et de quatre logements pour deux personnes.



Tableau de l'activité studios-relais

Bilan entre 2000 et 2009

	Lieu de résidence avant entrée	Expérience antérieure de vie autonome	Durée du séjour en mois	Sortie vers ...	Accompagnement après la sortie
Résident A	Famille	Aucune	30	Logement personnel (Privé)	oui
Résidente B	Foyer de post-cure	oui	8	Logement personnel (HLM)	oui
Résident C	Famille	Aucune	20	Retour dans la famille	non
Résident D	Hôtel	oui	35	Logement personnel (HLM)	oui
Résidente E	Famille	oui	73	Logement personnel (HLM)	oui
Résidente F	Centre de post-cure	oui	49	Logement personnel (HLM)	oui
Résident G	Hôtel	Aucune	7 (au 31/12/09)	En cours...	En cours...
Résident H	Hôtel	Aucune	6 (au 31/12/09)	En cours...	En cours...



De nouvelles perspectives pour l'activité logement-relais

- L'association s'est vue confiée par la DASES, fin 2009, la mission de gérer une extension de son service actuel qui va se développer et atteindre 65 places en 2011.
- Cette extension voit le jour en lieu et place du projet d'hébergement accompagné pour lequel Iris-Paris avait reçu l'autorisation du CROSMS en Juillet 2006 autour de la réhabilitation et de la gestion de 30 places d'hébergement. Ce nouvel établissement ne verra malheureusement pas le jour, la DDASS se retirant de ce projet.
- Afin de faire profiter de ces logements à des personnes souffrant de troubles psychiques, la DASES demande au SAVS d'accroître sa capacité d'accueil et d'étendre son activité logement-relais.
- 10 places d'hébergement vont ouvrir courant 2010 : 2 studios pour 1 personne, 4 F3 pour 2 personnes. 5 studios sont recherchés à proximité des logements en cours de rénovation.
- Situés dans le XVème arrondissement, ces logements donneront lieu à un partenariat avec les équipes de l'hôpital Ste-Anne avec lequel une convention est à l'étude.
- Comme pour nos studio-relais du XXème, ces logements seront mis à disposition d'usagers souhaitant accéder à une vie autonome. Ils pourront y demeurer jusqu'à leur relogement définitif et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé ainsi que de visites autour de la question de la cohabitation pour les petits collectifs de deux personnes.

DONNEES QUANTITATIVES

concernant l'activité du service en 2009





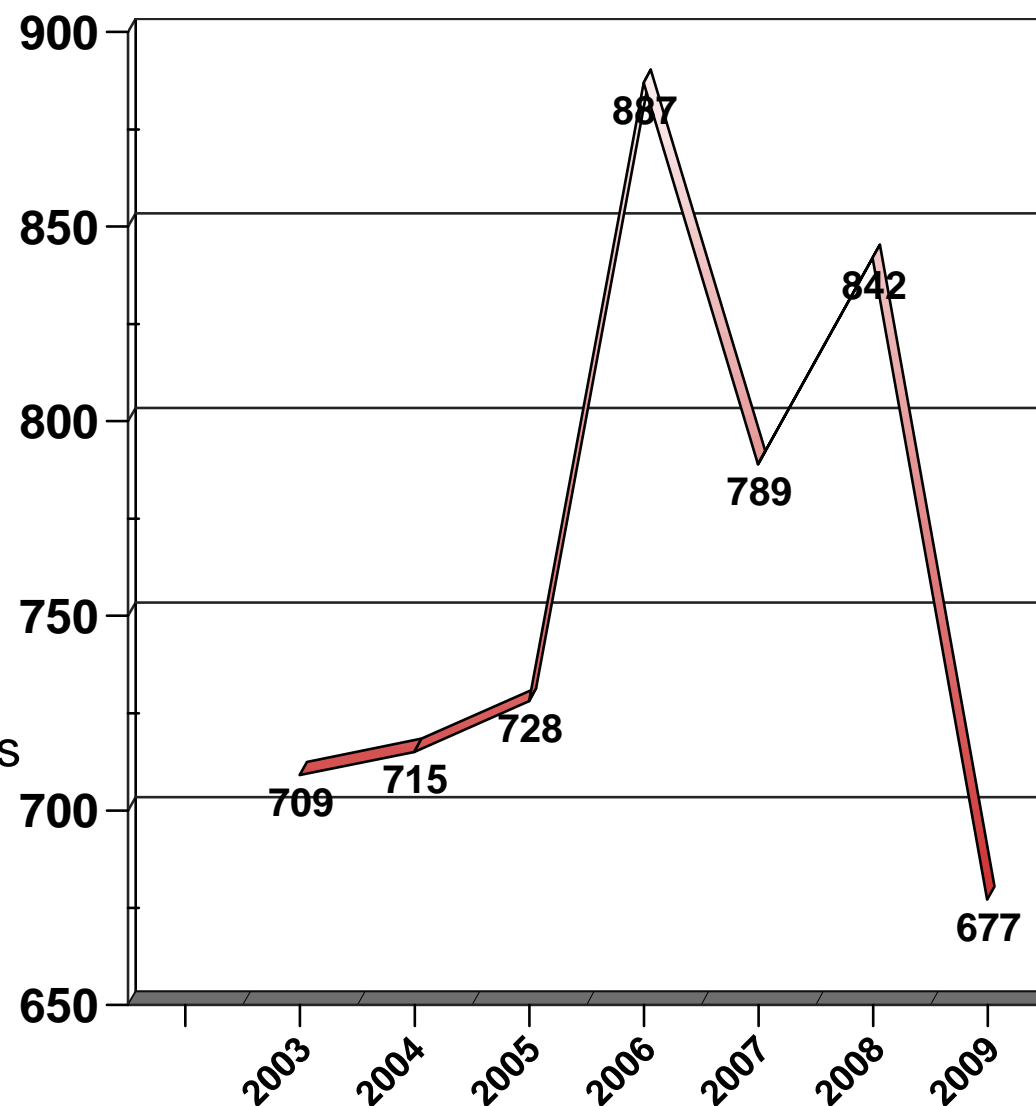
I - Les Interventions individuelles

- Piliers du travail d'accompagnement, les interventions individuelles sont toujours présentes dans le projet d'accompagnement, les temps collectifs venant *en plus* de la relation personnalisée.
- Elles sont en constante progression depuis la création du Service en 1997.
- Comme éléments d'analyse, retenons :
 - ▶ le bénéfice de travailler sur la durée : il faut du temps pour qu'un accompagnement de qualité se mette en place,
 - ▶ la stabilité du personnel qui favorise la mise en confiance,
 - ▶ la présence régulière de stagiaires sur de longues périodes au cours de l'année 2009.



LES RENDEZ-VOUS AU LOCAL

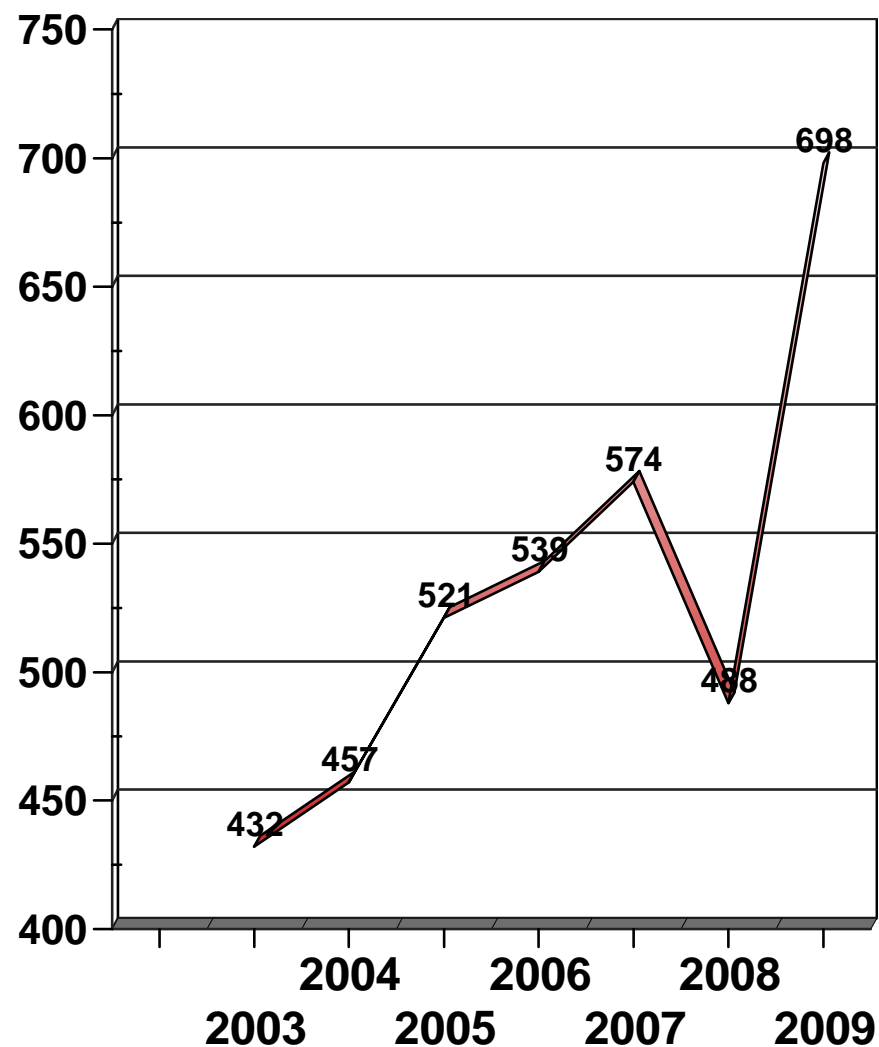
- Ils concernent l'ensemble des adhérents du Service.
- Ces rencontres ont pour but :
 - la mise en place de projets et leur suivi,
 - d'aider la personne à organiser sa semaine,
 - de l'inciter à sortir de chez elle.
- En 2009, on comptabilise 677 rendez-vous au local : leur diminution est le corrolaire de la très forte augmentation des visites à domicile sur la période.
- Ils ont concerné l'ensemble des usagers du service.





LES VISITES A DOMICILE

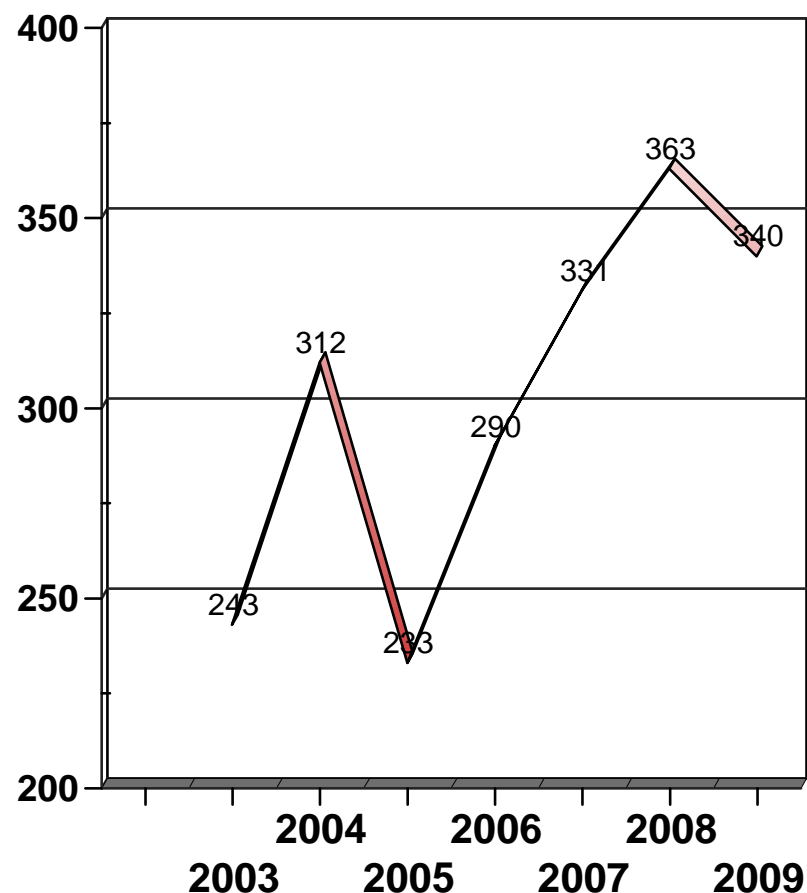
- Elles demeurent le coeur de notre accompagnement,
- Non obligatoires, elles sont proposées à tous, jamais imposées.
- Elles ont concerné cette année 42 personnes et ont connu un bond très important. Ce phénomène s'explique par des interventions autour de rénovation de logement et de travaux chez nos usagers.
 - *En 2009, 698 visites à domicile ont été effectuées. Elles incluent les visites effectuées sur les lieux de soins (hôpital, clinique...)*





LES ACCOMPAGNEMENTS à l'extérieur

- Il s'agit des rencontres s'effectuant en ville : achats, démarches auprès des administrations, accompagnement à des soins spécialisés ou dentaires, découverte des ressources d'un quartier, recherche d'activité...
- Nous sommes également amenés à effectuer des accompagnements concernant des demandes d'hospitalisation.
 - *En 2009, 340 accompagnements extérieurs ont eu lieu. Ils ont concerné dans la moitié des cas la vie quotidienne, dans près d'un sur 2 le domaine de la santé et dans 1 cas sur 5 des problèmes administratifs.*





II - Les temps collectifs

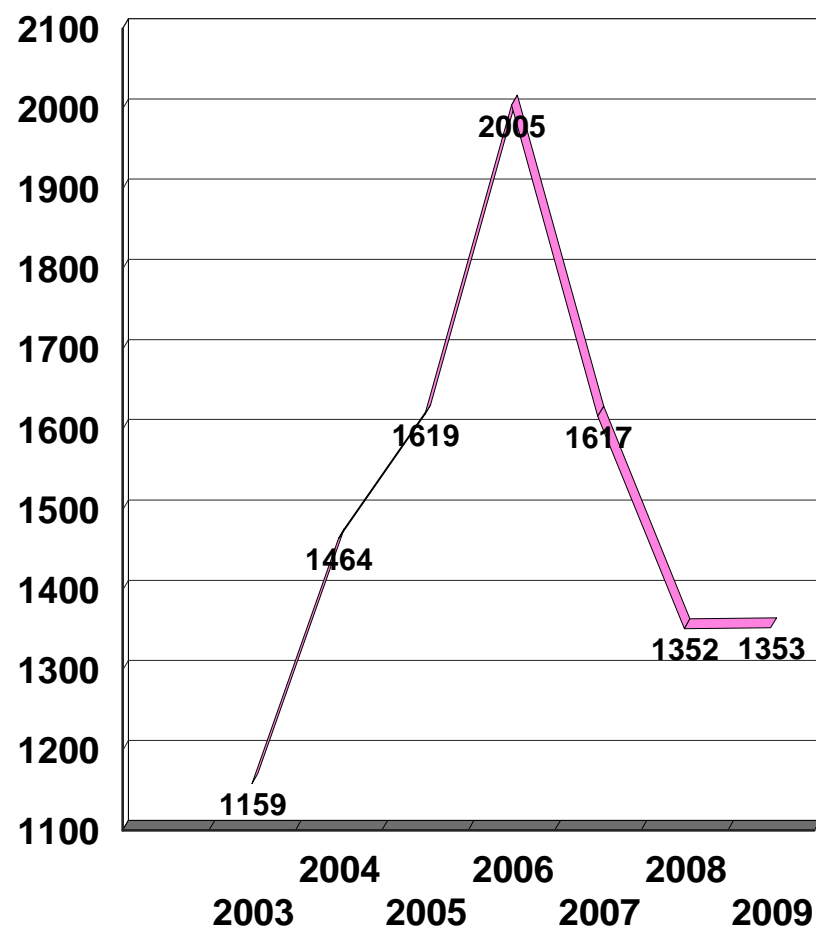
- Complétant judicieusement le dispositif d'accompagnement tel qu'il est conçu à IRIS-Paris, les temps collectifs apportent la dimension sociale indispensable à l'insertion. Se nourrissant des échanges individuels, ces moments viennent apporter une respiration et un nouvel élan dans les suivis individuels (la réciproque étant également vraie).
- Ils sont parfois le premier et unique lieu d'expression et de socialisation pour certains adhérents. Pour tous, ils sont un temps de partage et d'implication.
- Ces temps collectifs, bien que peu nombreux, reposent sur la participation active des usagers et sont dynamiques et diversifiés. Chacun peut y trouver sa place en fonction de ses envies et de ses possibilités, les usagers s'autorisant de plus en plus à faire des propositions et à initier des projets originaux.



Les permanences d'accueil

- Temps d'accueil informel, les permanences se déroulent tous les soirs du Lundi au Vendredi de 17 à 19h.
- Espace de convivialité ouvert à tous les adhérents, chacun est libre de l'utiliser à sa convenance. C'est pour certains le seul lieu d'échange social. Il a pour but de permettre la rencontre entre adhérents et d'être un premier pas vers d'autres lieux de socialisation.
- Depuis le déménagement de Janvier 2007, la fréquentation des temps de permanence a connu une baisse sensible. Elle s'est néanmoins stabilisée depuis l'année dernière.

Nbre de présences en permanence

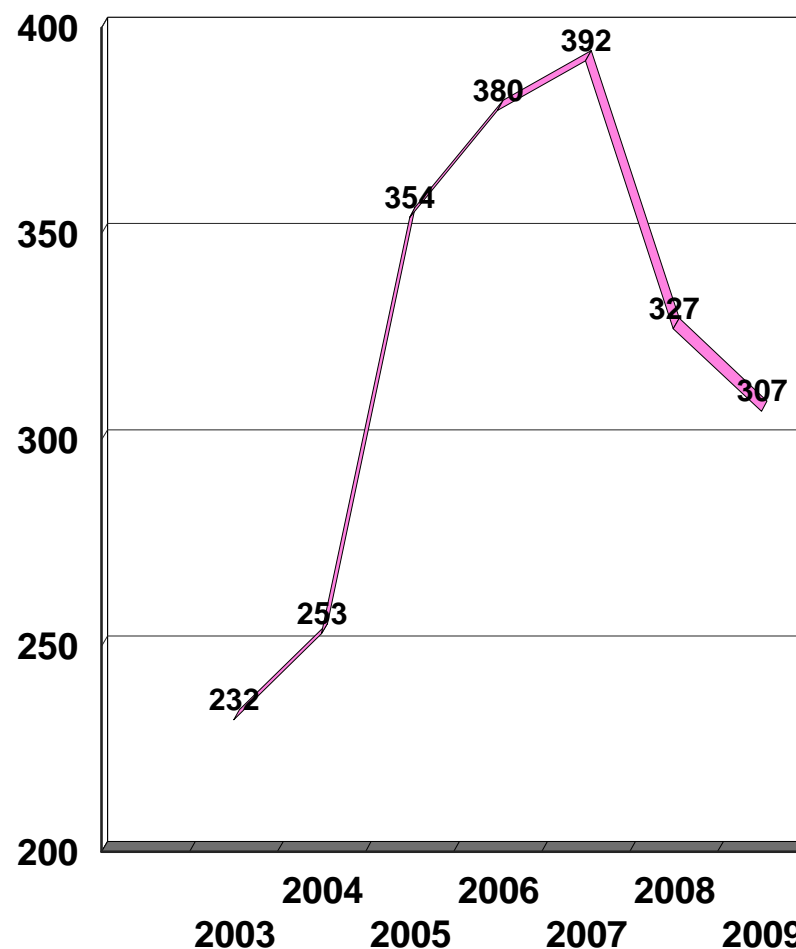




Les activités du Samedi

- Une activité de groupe est organisée chaque Samedi. La *Réunion Programme* est l'instance où chacun va proposer ses idées et ses souhaits. Le *Programme Mensuel*, envoyé par courrier à tous les usagers, informe des dates et lieux de rendez-vous.
- Une grande diversité des activités est primordiale. Alternent des sorties culturelles avec des activités repas ou artistiques, des promenades champêtres et des expositions, des soirées à thème et des pique-niques...

Nbre de participations aux Samedis





Les Réunions et Commissions (1)

- La **participation active** des usagers du Service est vivement encouragée. C'est pourquoi, chaque événement ou projet va être travaillé de façon à laisser la place à toutes les contributions et initiatives.
- En 2009, nous recensons près de 250 participations à ces différents temps collectifs.
 - **La Réunion Mensuelle** est le pivot de la vie institutionnelle. Lieu de débat et d'information, c'est là que s'originent les projets et s'organisent leur concrétisation,
 - **La Réunion Programme** recense chaque mois les idées pour les activités du Samedi ou autres temps collectifs,
 - **Le Conseil de Vie Sociale** est composé de 2 membres du Conseil d'Administration, de 2 salariés et de 6 usagers, il s'est réuni 3 fois en 2009. Une permanence des élus du collège usagers a lieu la semaine précédant chaque réunion.



Les Réunions et Commissions (2)

- Différentes **commissions** se tiennent de façon plus ou moins ponctuelle pour mettre en oeuvre des projets spécifiques :
 - ▶ *La fête annuelle* d'Avril 2009 a donné lieu à une soirée autour d'un orchestre de Variété Française dans nos locaux,
 - ▶ *La sortie annuelle* en Septembre 2009 nous a emmenés jusqu'à Thoiry où nous avons admiré le parc animalier ainsi que le château et le jardin botanique,
 - ▶ *La commission "Boissons"* continue de se réunir chaque mois afin de proposer des boissons insolites et d'améliorer l'accueil sur les temps de permanences,
 - ▶ *Le Kiosque*, est le rendez-vous mensuel pour l'achat de la presse,
 - ▶ *Cultures du Coeur*, chaque Lundi, permet de faire bénéficier à nos adhérents de spectacles de qualité. Il est possible de prendre une place supplémentaire pour y aller en compagnie d'un ami ou d'un proche,
 - ▶ Le *Jardin partagé* est parti du souhait de plusieurs usagers suite à une visite au cours d'un Samedi. La *"commission Champêtre"* a rédigé une demande officielle et a été très vite récompensé de ses efforts (voir page suivante...).



Les Ateliers

- Ceux-ci sont intentionnellement rares, le but de l'accompagnement n'étant pas de proposer des activités mais d'aider chacun à construire son propre environnement.
- Ponctuels et liés à un projet porté par le collectif, ils sont ouverts à tous :
 - ▶ **le journal**, qui paraît très régulièrement et suscite de nombreuses et diverses participations. "*Les lumières d'IRIS*" ont connu 4 parutions en 2009. Le comité de rédaction se retrouve deux fois par mois pour lire et commenter les textes proposés,
 - ▶ **les sorties d'été** de Juillet-Août proposées une fois par semaine depuis plusieurs années maintenant afin de briser l'isolement et le désœuvrement ressenti plus fortement encore par nos usagers en ce temps estival où Paris se vide,
 - ▶ **l'atelier Sportif**, démarré fin 2009 nous a été proposé par Solenne, stagiaire éducatrice. Il s'est poursuivi jusqu'en mai 2010 et a donné l'occasion de découvrir des pratiques diversifiées (cf. texte en annexe),
 - ▶ **le jardin partagé** : le rêve est devenu très vite réalité et nous sommes en charge depuis octobre 2009 d'une parcelle située dans le Xème. De nombreux adhérents se sont investis dans ce projet (cf. texte en annexe).

La Commission Evaluation





Mise en oeuvre et perspective

- **Conformément à la loi de Rénovation Sociale** (du 2 Janvier 2002), IRIS-Paris a mis sur pied dès 2006 un groupe de travail sur l'évaluation interne.
- Il est composé de 3 membres du Conseil d'Administration, 3 membres de l'équipe et la directrice du service d'accompagnement.
- Ce groupe, après une interruption d'une année, a repris ses travaux au cours de l'année 2009 en se réunissant à un rythme mensuel.
- La mise à plat des pratiques du service et de l'Association étant finalisée, il a décidé de se faire épauler par la FEGAPEI pour mener à bien ce processus.
- Cette étape est le premier pas vers l'**évaluation interne** que nous poursuivrons sur l'année 2010 à partir de ce travail et en y associant les usagers du service.

L'EQUIPE





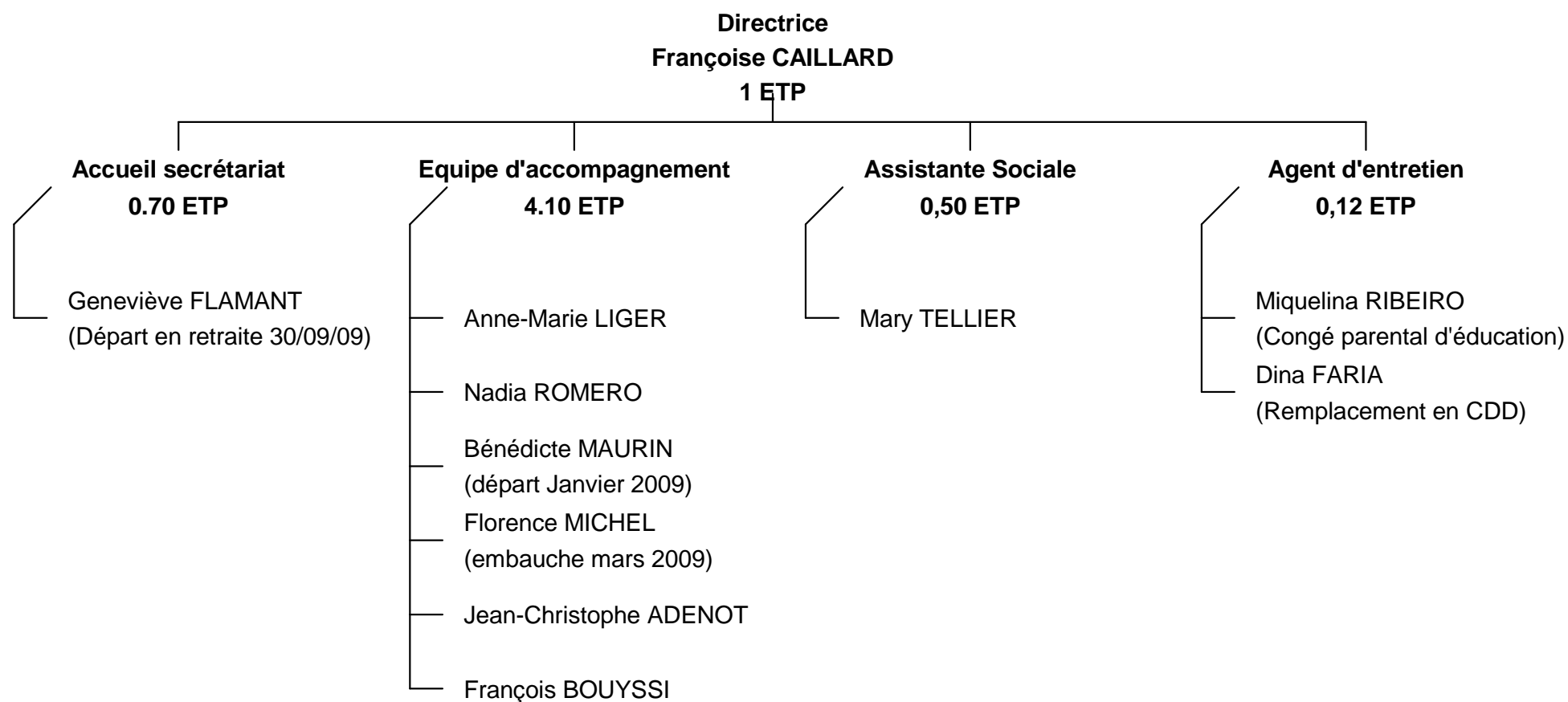
Une équipe professionnelle

- La qualité de l'accompagnement repose pour l'essentiel sur celle de l'équipe. C'est ainsi que certaines valeurs sont portées au titre d'exigences :
 - ▶ l'accompagnement ne relevant d'aucune formation a priori, la diversité des parcours individuels est recherchée afin d'offrir une véritable **pluridisciplinarité**,
 - ▶ un **haut niveau de formation** initiale (DE d'Educateur Spécialisé, DESS de psychologie clinique, Diplôme Supérieur en Travail Social). Il est complété par des actions de formation continue.
 - ▶ un travail de **supervision** est assuré par un intervenant extérieur autour d'un espace de réflexion et d'analyse des pratiques.

- A noter deux atouts majeurs :
 - ▶ **la stabilité** de l'équipe et **sa cohésion** (pour exemple et en dépit des mouvements, l'équipe d'accompagnateurs en 2009 a une ancienneté moyenne supérieure à 4 ans),
 - ▶ l'accueil régulier de **stagiaires**, sources d'échanges et de questionnements de nos pratiques ainsi que relais entre les lieux de formation des professionnels de demain et le terrain d'aujourd'hui. A noter que nous sommes depuis plusieurs années **site qualifiant** pour le diplôme d'Assistant de Service Social et pour le diplôme d'Educateur Spécialisé.



Organigramme





Les actions de partenariat

- Le partenariat, au-delà d'une nécessité, est une volonté affichée du Service. En effet, l'accompagnement ne prend son sens qu'intimement inscrit dans le tissu social de chacun. Ainsi, nous développons nos actions sur plusieurs niveaux d'interventions :
 - ▶ autour de l'utilisateur : contact avec tout ce qui constitue son environnement (soignants, famille, gestionnaire de tutelle, bailleurs, commerces, milieu associatif...),
 - ▶ par des actions de conseil auprès des équipes cherchant à créer de nouvelles structures,
 - ▶ en participant à des groupes de réflexion et de propositions dans le domaine de la Santé Mentale et de l'accompagnement social,
 - ▶ en intervenant auprès d'organismes de formation pour mieux faire connaître notre champ d'activité, méconnu voire inconnu pour beaucoup.

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

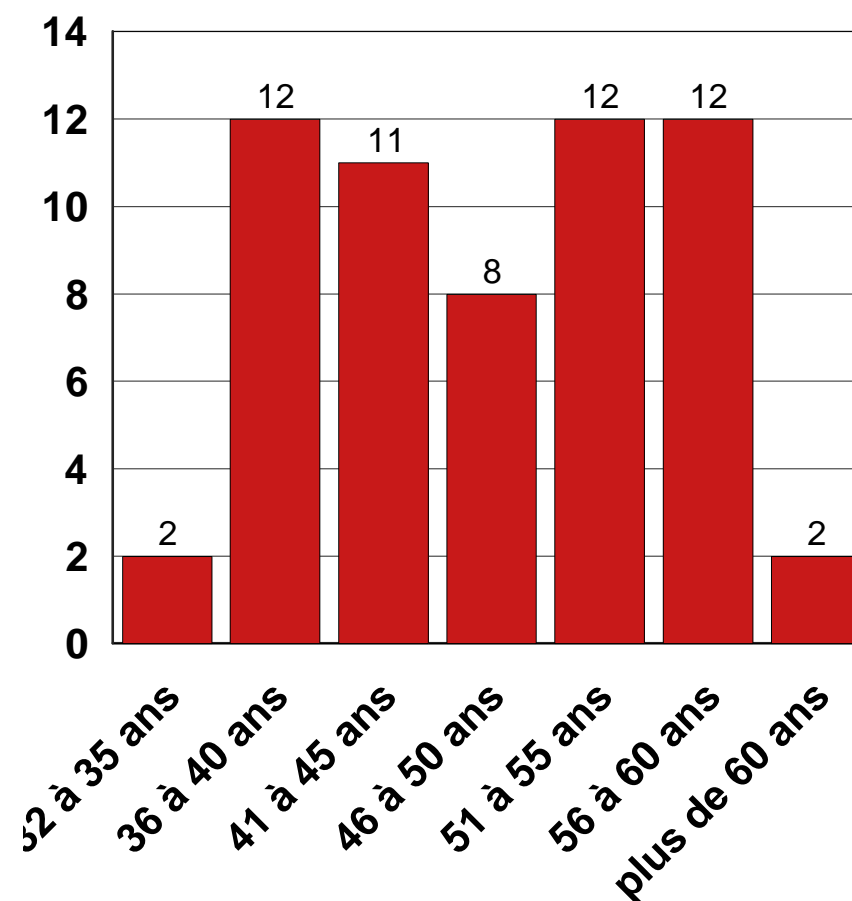




Données Générales

- Le Service accompagne 50 personnes à l'année. Compte tenu des entrées et des sorties, 59 personnes ont bénéficié de notre accompagnement au cours de l'année 2009.
- Sur ces 59 personnes, il y a 29 femmes et 30 hommes.
- L'âge moyen est de 47 ans et demi avec une amplitude allant de 32 à 64 ans.
- La durée moyenne de l'accompagnement est proche de 5 ans et demi.

Pyramide des âges

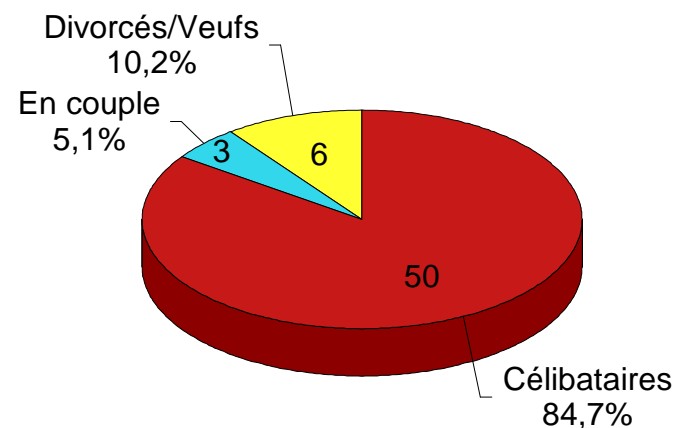




Situation familiale

- Les adhérents du service sont très majoritairement célibataires et 56 sur 59 personnes vivent seules.
- 71 % d'entre eux n'ont jamais vécu en couple (soit 42 personnes sur 59).
- 3 personnes vivent en couple, 6 personnes sont soit veuves soit divorcées.
- 3 personnes ont des enfants : pour deux d'entre eux il s'agit d'enfants majeurs, pour le troisième il s'agit d'un mineur dont notre usager n'a pas la garde.

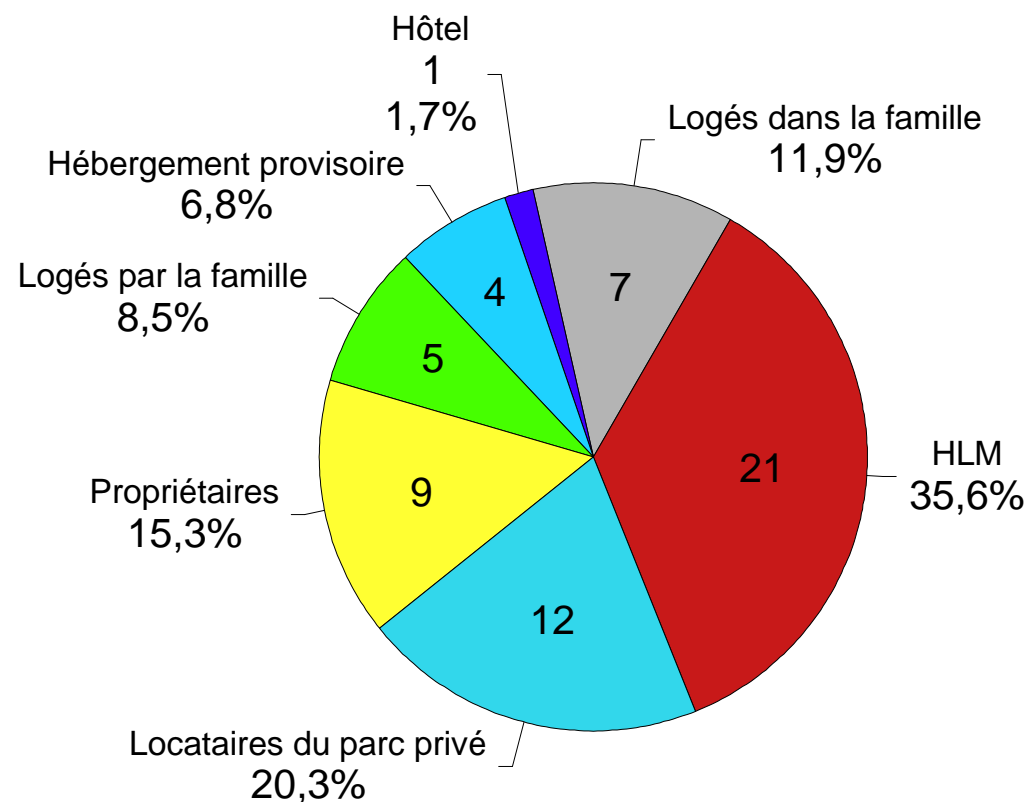
Situation Familiale Actuelle





L'habitat

- Les usagers du Service **vivent tous de façon indépendante**, à l'exception de 7 d'entre eux vivant encore au domicile familial (Les personnes logées **PAR** la famille vivent de manière indépendante dans un logement loué ou prêté. Les personnes logées **DANS** la famille vivent avec leurs parents sous le toit familial.)
- Ils sont souvent **locataires dans le parc social**, ou cherchent à l'intégrer pour des raisons financières évidentes.
- L'hébergement provisoire entend les 2 studios-relais d'IRIS-Paris et des maisons relais.
- La vie à l'hôtel concerne 1 de nos adhérents. Il s'agit parfois d'un "choix", certaines personnes préférant l'inconfort et la promiscuité à une solitude jugée insupportable.
- Au fil des ans, nous constatons une situation de plus en plus difficile concernant le logement : moins de locataires dans le privé (souvent dans des conditions très mauvaises en termes de rapport qualité/prix), plus de personnes vivant encore chez les parents ou dans des hébergement précaires...



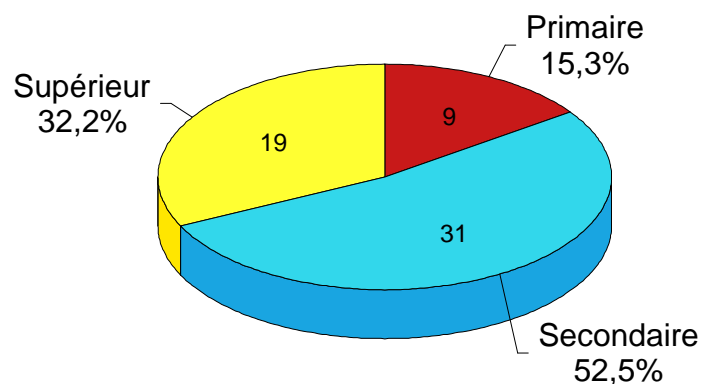


Données socio-professionnelles

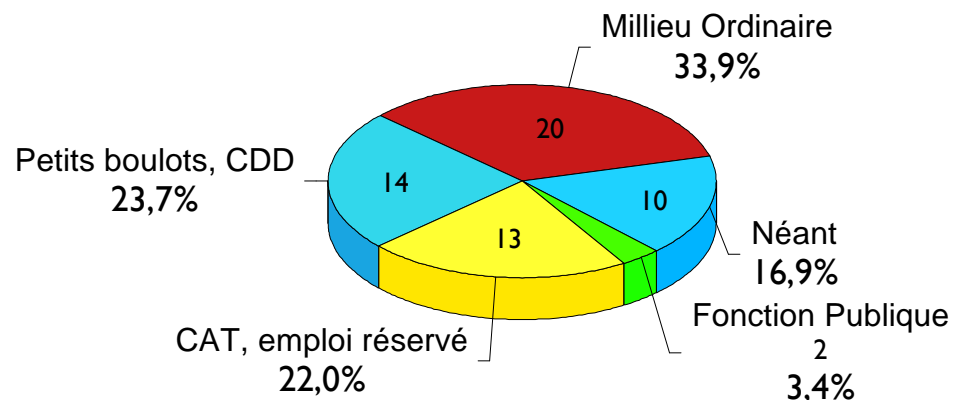
- Concernant **le niveau d'études**, on constate une sur-représentation des formations supérieures par rapport à la moyenne nationale.

- Pour ce qui est de **l'emploi**, on compte 49 personnes sur 59 ayant exercé un emploi, dont 36 en milieu ordinaire sur des périodes parfois très longues.
- Aujourd'hui, les projets de travail se tournent tous vers le milieu protégé : le milieu ordinaire semble devenu inaccessible à la population suivie par le service.

NIVEAU D'ETUDES



EMPLOI PASSE

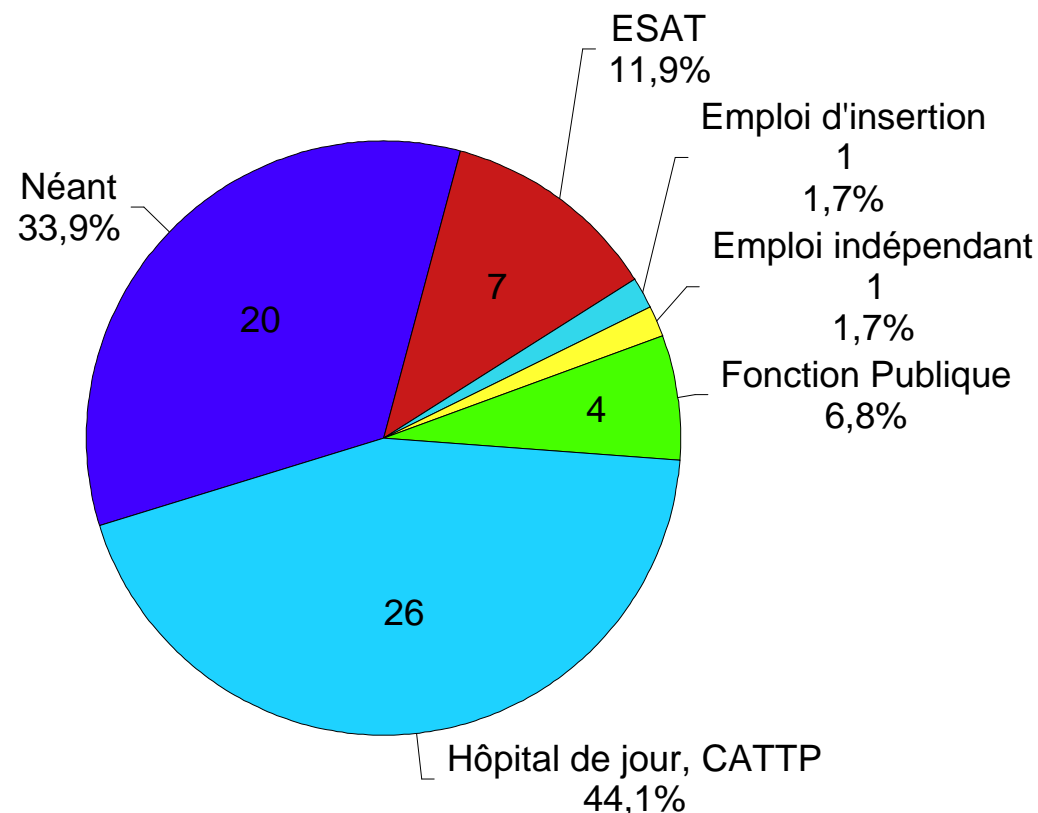




Activités actuelles

- En 2009, 13 personnes sur 59 ont une activité professionnelle. Il s'agit d'emplois protégés (ESAT, emplois d'insertion), de la Fonction Publique ou d'un emploi indépendant (rien dans le secteur privé...),
- En ce qui concerne les autres, plus de la moitié (26 personnes) fréquente des institutions spécialisées (Hôpital de jour ou CATTP),
- 20 personnes n'ont aucune inscription institutionnelle. Quelques unes sont néanmoins engagées dans des associations de quartier comme usagers, plus rarement comme bénévoles.
- Iris-Paris n'a pas vocation de pallier à un manque d'activité : l'accompagnement consiste à aider les usagers à trouver le lieu le mieux adapté à leurs besoins du moment.

ACTIVITES INSTITUTIONNELLES



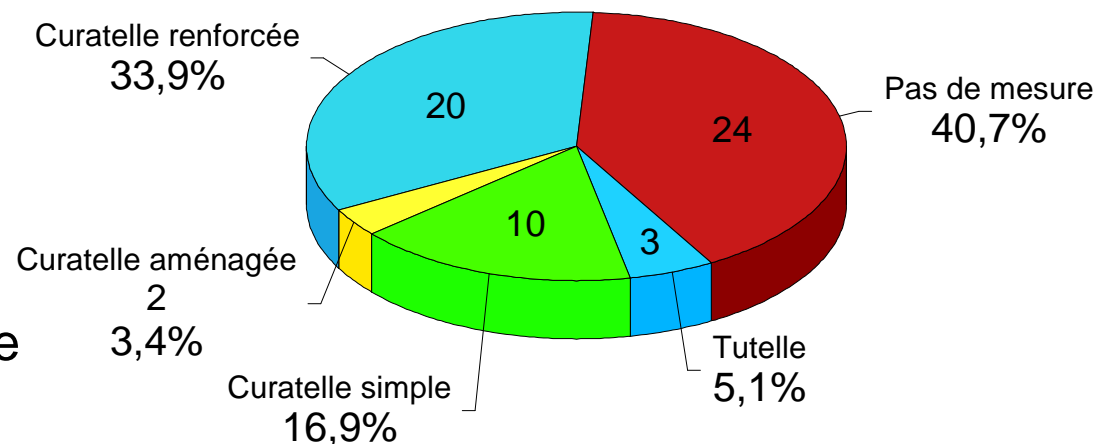


Caractéristiques spécifiques - 1

Ressources et Mesure de Protection

- 24 personnes n'ont aucune mesure de protection. Néanmoins, certaines d'entre elles subissent une tutelle "de fait" par un proche ou un service social.
- La majorité des usagers du Service vit de l'AAH. Un tiers perçoit une pension d'invalidité liée à une activité professionnelle antérieure.

MESURE DE PROTECTION



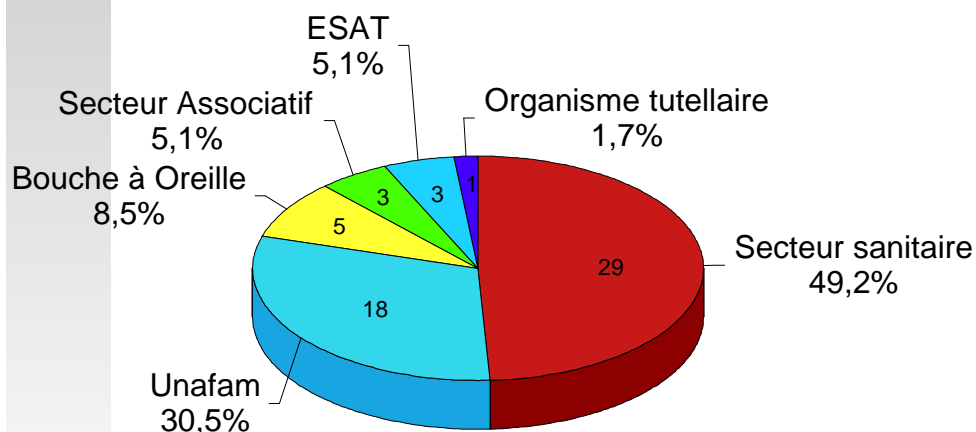


Caractéristiques spécifiques - 2

Provenance et suivi médical

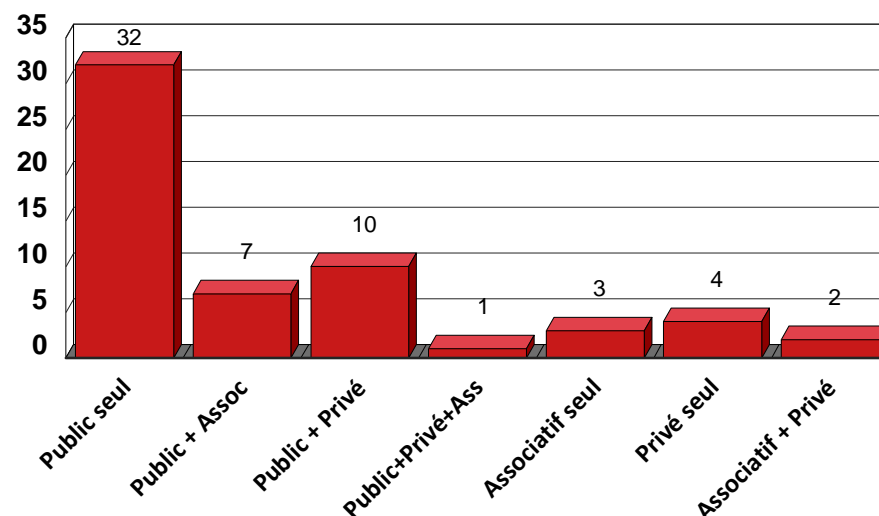
- Le secteur sanitaire, avec notamment les CMP, est la source la plus importante de nos adhésions. L'UNAFAM reste également un réseau très précieux.

PROVENANCE



- La grande majorité des usagers est suivie dans le secteur public (50 sur 59, soit 85%).
- Notre accompagnement consiste, parfois, à la mise en place d'une inscription sectorielle en complément d'un suivi en libéral.
- Dans un tiers des cas, le suivi est multi-secteur (public, privé et associatif).

TYPE DE SUIVI PSYCHIATRIQUE





Caractéristiques spécifiques - 3

Les hospitalisations dans l'année

- Presque tous nos usagers (à l'exception de 9 d'entre eux) ont connu dans le passé des hospitalisations pour des périodes variables (allant de quelques semaines à plus de 10 ans) et parfois à répétition.
- Durant le courant de l'année 2009 :
 - ▶ 12 personnes ont été hospitalisées en psychiatrie,
 - ▶ 3 personnes ont été hospitalisées pour raisons somatiques,
 - ▶ 3 autres ont séjourné en maison de repos.
- Notre accompagnement se poursuit pendant les périodes d'hospitalisation, prenant la forme de visites à l'hôpital, de rencontres avec l'équipe soignante pour préparer l'après, d'accompagnements au domicile de la personne pour aménager son retour à domicile...
- Il arrive que la demande d'hospitalisation soit adressée au Service : notre action consiste alors à aider la personne à aller jusqu'au bout de sa démarche en l'accompagnant vers le service médical approprié.



Les mouvements en 2009

- Tous les ans, nous procédons à un certain nombre d'admissions en fonction des places disponibles. Le taux de rotation se situe autour des 15%, et ce de façon stable depuis la création du Service.
- Cette année 2009, nous avons admis 9 nouveaux adhérents et mis fin à 9 accompagnements.



Les mouvements en 2009 - Analyse

■ Les 9 entrants sont :

- ▶ 5 femmes et 4 hommes,
- ▶ Agés en moyenne de 41,5 ans,
- ▶ Tous suivis dans le public,
- ▶ Vivant seuls, 8 sont célibataires, l'un étant divorcé.
- ▶ Ils ont connu le service par l'UNAFAM (5), le CMP (3), le bouche à oreille (1).
- ▶ Ils vivent tous de façon autonome, sauf deux d'entre eux vivant chez leur mère,
- ▶ Tous les 9 ont une expérience de travail actuelle ou passée. En 2009, 2 occupent un emploi en ESAT.
- ▶ Parmi les 7 n'ayant pas d'activité professionnelle, 4 personnes fréquentent un hôpital de jour ou un CATTP. Trois personnes n'ont aucune activité institutionnelle.
- ▶ A signaler : deux d'entre eux sont des personnes que nous avons déjà accompagnées dans le passé et qui refont appel à nous au vu de leur situation actuelle.

■ Les 9 sortants sont :

- ▶ 7 femmes et 2 hommes,
- ▶ Agés en moyenne de 47 ans et demie,
- ▶ Vivant seuls et tous célibataires,
- ▶ Aucun ne travaille et 4 fréquentent un hôpital de jour ou un CATTP au moment de leur sortie,
- ▶ La durée moyenne du suivi est de 4,5 ans, avec une amplitude allant de 3 mois à plus de 11 ans,
- ▶ Les modes de fin de suivi sont :
 - 2 personnes ayant avec l'aide du service concrétisé un projet de vie plus conforme à leur souhaits,
 - 3 fins de prise en charge suite à une dégradation de l'état psychique entraînant une cessation de l'accompagnement, soit du fait d'une hospitalisation de longue durée (pour 2 personnes), soit du fait d'une rupture de contact,
 - 2 personnes, relativement jeunes (34 et 37 ans), pas du tout stabilisées, sont restées quelques semaines et n'ont plus voulu donner suite,
 - 2 décès (l'un par maladie, l'autre par suicide).

EN CONCLUSION





L'accompagnement social : un champ en pleine mutation

- Voilà 12 ans, la création de notre service était vécu comme une innovation, voire une "révolution", dans le secteur... Aujourd'hui, les SAVS apparaissent comme une évidence, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.
- La loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" représente une avancée pour les usagers et leur famille. Néanmoins, il convient de veiller à la spécificité du handicap psychique afin que le droit à la compensation ne vienne pas se substituer au droit des malades à des soins spécialisés en psychiatrie de qualité.
- Pour l'avenir, nous formons, entre autres, les souhaits suivants :
 - ▶ que l'accompagnement social ne devienne pas un secteur marchand,
 - ▶ qu'il reste différencié du secteur de l'aide à domicile,
 - ▶ qu'il continue à s'interroger sur le sens de ses actions qui doivent rester complémentaires du secteur sanitaire et non venir en concurrence ou à la place de l'offre thérapeutique,
 - ▶ qu'il demeure une plaque tournante et un tremplin vers les autres structures et qu'il ne deviennent pas un lieu d'activités plus ou moins occupationnelles,
 - ▶ que la nécessité d'évaluer les pratiques en terme de résultats contraignants ne se substitue pas à une réflexion clinique indispensable à un travail de qualité auprès des usagers ...



DOCUMENTS ANNEXES

- Exemple de Programme mensuel
- L'atelier Sportif de Solenne
- Le jardin partagé



OCTOBRE 2009

VENDREDI 2

KIOSQUE

Achats et lectures de journaux et magazines.
Durant la permanence d'accueil

SAMEDI 3

GALERIE A CIEL OUVERT DANS L'ÎLE SAINT-LOUIS

Pour la première fois l'artiste urbain et photographe français JR présente l'exposition « Women » dans son ensemble
Rendez-vous au local à 14H00

MARDI 6

RÉUNION MENSUELLE

La vie d'IRIS, vos questions, vos suggestions...
Durant la permanence d'accueil

JEUDI 8

PERMANENCE DES ÉLUS DU CVS

En prévision du CVS du 13, vos élus organisent une permanence et se tiennent à votre disposition pour recueillir vos idées et vos remarques
Rendez-vous au local à 17h

SAMEDI 10

EXPO GRAFFITI

"Né dans la rue"
Fondation CARTIER
261 bd. Raspail 75014

Vous munir de votre carte émeraude et/ou de votre carte d'invalidité

Rendez-vous au local à 14h00

LUNDI 12

COMMISSION CHAMPÊTRE

Nous continuons activement à rechercher le futur jardin partagé d'Iris
Rendez-vous au local à 17h

SAMEDI 17

REPAS à IRIS

Merci de vous inscrire au plus tard le mardi 13. Nous vous rappelons qu'une participation est demandée dont le montant est fixé le jour même en fonction du nombre de participants (prévoir environ 5 euros)

Rendez-vous au local à 12h00

LUNDI 19

COMITÉ DE RÉDACTION

Participez à la préparation du prochain numéro du journal « Les Lumière d'Iris »
Rendez-vous au local à 15h00

LUNDI 19

COMMISSION BOISSON

En plus de l'achat des boissons du mois, vous pourrez suggérer ou proposer de nouvelles boissons

Durant la permanence d'accueil

MARDI 20

RÉUNION PROGRAMME

Apportez-nous vos idées pour les activités du mois de novembre.
Durant la permanence d'accueil

VENDREDI 23

JOURNÉE PORTES OUVERTES – 3 ESAT DE L'ÉLAN RETROUVÉ 75013

Découvrir l'environnement, les activités et le savoir-faire de ces ESAT

Rendez-vous à Iris à 9h30

SAMEDI 24

Visite du 104 espace culturel

Etablissement pluri artistique de l'est parisien dans le 19e arrondissement.

Rendez-vous au local à 14h00

SAMEDI 31

BOWLING

Ce bowling Porte de la Chapelle a 24 pistes, une salle de billard et une salle de jeu. Prévoir 8 euros pour ceux qui veulent jouer

Rendez-vous au local à 14h00



L'atelier sportif de Solenne

Proposé et géré par Solenne, stagiaire éducatrice spécialisée, l'atelier Sportif a fonctionné de Novembre 2009 à Mai 2010. Il était conçu comme un parcours "découverte".

Elle nous en parle :

"Pourquoi proposer une activité sportive à Iris ?

L'activité physique apparaît comme :

- Une expérience sociale au travers des activités dont la valeur première consiste à fournir à ceux qui les pratiquent l'occasion de nouer de nouvelles amitiés, d'entretenir des liens étroits avec soi et les autres (ping-pong, billard, rugby),
- Un moyen d'entretenir la santé et la forme physique essentiellement au travers des activités dont l'effet principal et immédiat est une amélioration de la santé et de la forme physique du sujet (ballade en forêt),
- Une expérience esthétique au travers des activités qui présentent effectivement une valeur esthétique, en termes de grâce, de beauté ou d'autres qualités artistiques, pour les sujets qui les pratiquent (gym-douce),
- Une catharsis correspond à la thèse selon laquelle elle représente une libération générale de toutes les tensions engendrées par les vicissitudes de la vie quotidienne (piscine, gym-douce).

L'objectif de ce projet sportif est de proposer chaque mois une activité sportive différente afin de proposer une initiation ou une reprise d'une activité sportive.

.../...



L'atelier sportif de Solenne (suite et fin)

Un samedi par mois, une activité sportive est proposée :

- novembre : Ballade en forêt et découverte d'un parcours de santé au bois de Boulogne
- décembre : Patinoire
- janvier : Billard
- février : Ping-pong dans un gymnase
- mars : Gym-douce animée par une personne extérieure
- avril : Sortie collective au stade de France pour voir un match de rugby
- mai : Pétanque

Parallèlement pendant 2 mois, un accompagnement à la piscine a été proposé une fois par mois à la piscine Pailleron.

A travers ses activités, je veux montrer que le sport est accessible et que Paris propose beaucoup d'événements sportifs individuels (participation libre) et collectifs (clubs, associations)."



Le jardin partagé

Lors de l'une de nos sorties du samedi, au mois d'avril 2009, nous sommes allés visiter le jardin d'Eole dans le 19ème arrondissement parisien et avons découvert un jardin partagé.

Nous y avons rencontré une adhérente-jardinière qui nous a fait part de son expérience.

Cet échange a suscité, auprès des adhérents d'IRIS PARIS l'envie de jardiner avec d'autres.

Depuis, cette idée a donné naissance à un collectif nommé " **Commission Champêtre** " qui se réunit régulièrement et se construit petit à petit.

Notre projet a commencé par un large échange d'expériences et de souvenirs des uns et des autres autour du jardinage et de la nature. Puis nous nous sommes centrés sur plusieurs objectifs communs :

- S'initier au plaisir du jardinage et du contact avec la nature tout en découvrant un rythme naturel qui a tendance à nous échapper lorsque l'on vit entre quatre murs.
- Besoin de se ressourcer, de créer une ouverture en sortant d'un isolement quotidien pour aller à la rencontre d'autres.
- Profiter de ces temps extérieurs pour développer d'autres activités autour du plein air (pique-nique, détente, pétanque...)

Nous avons réalisé un écrit commun pour solliciter une parcelle au sein d'un jardin partagé et avons alors démarché plusieurs élus de la Ville de Paris et divers responsables de jardins partagés.

.../...



Le jardin partagé (suite)

En septembre 2009, nous avons obtenu une parcelle au sein du square Villemin près de la gare de l'Est et avons adhéré à l'association " le Poireau agile ". Nous nous réunissons tous les mercredi après-midi. Les adhérents sont libres de participer ponctuellement ou régulièrement, de jardiner ou non.

En automne, nous avons déblayé notre parcelle et planté quelques bulbes.

L'hiver fut rude et neigeux. Nous en avons profité pour travailler au sein d'IRIS et participer aux ateliers de jardinage sur la parcelle collective ; ateliers proposés et animés par les membres de l'association. Nous avons fait des rencontres, et avons trouvé une place au sein de ce collectif en prenant part notamment à leurs réunions mensuelles. Sous une neige d'enfer, nous avons participé à un atelier sur les semis de tomates. Nous avons récupéré des graines de " tomates cerises " et de " tomates poires " et entamé de grandes plantations dans la salle de permanence d'IRIS en attendant de pouvoir les replanter sur notre parcelle. Certes, les " tomates cerises " ne sont pas encore au menu de nos permanences mais tout le monde veille sur les jeunes pousses.

Voilà le printemps et les premières jonquilles apparaissent parsemant de jaune notre bout de terre. Nous avons plein de projets pour les beaux jours à venir : pique-nique, participation à la semaine du développement durable, poursuite du travail sur les ateliers collectifs...